



Paris, le 27 Février 2017

Chers(e) camarade,

Par lettre, datée du 06 janvier 2017, le conseil d'administration de la mutuelle « ex Audiens » vous informait de la décision prise, **six mois auparavant**, de **démissionner** du groupe Audiens. Cette démission est effective depuis le 24 juin 2016. Notez que le conseil d'administration, pourtant signataire du courrier, n'a eu connaissance de celui-ci que quelques jours... après son envoi.

Ce même courrier vous apprenait que l'AG, souveraine et démocratique de la mutuelle « ex Audiens », du 5 janvier 2017, avait acté l'intégration de la mutuelle dans « Agrume le groupe Harmonie ».

Le 06 Février 2017, dans un communiqué, le secrétariat du SGLCE écrit, **à juste titre**, qu'il « *se range derrière le vote des délégués mutualistes* ». Mais par méconnaissance du dossier, ou par mauvaise information, ajoute que « *ce choix (...) permet à notre mutuelle de retrouver son autonomie de décision* ». Si tenté que la notion d'autonomie veuille dire quelque chose, notamment dans le domaine de la santé tribuataire de nombreuses dispositions telles que les directives européennes, le relèvement du plafond de la sécurité sociale, le déremboursement des médicaments... mais aussi d'autres facteurs comme la durée du temps de travail, retraites, salaires..., c'est le verbe « *retrouver* » qui est incorrect. « **Retrouver son autonomie** » **laisse supposer que la mutuelle avait perdu son indépendance de décision au sein du groupe Audiens**. Il s'agit là d'une contrevérité puisque dans le groupe Audiens, la mutuelle avait son conseil d'administration et son assemblée générale, comme elle les conservera probablement dans son futur groupe réceptacle « Agrume ». C'est ainsi que depuis 2003, date de création du groupe Audiens, le conseil d'administration de la mutuelle et son AG approuvent et valident chaque année le budget de gestion et les comptes annuels. **Des résultats qui voient les fonds propres de la mutuelle passer de 9,2 M€ en 2003 à 48,8 M€ en 2015.**

La très bonne gestion du groupe Audiens a permis de multiplier plus de cinq fois les fonds propres en 13 ans (2003-2016).

Il faut signaler qu'en 2011, la fusion par l'absorption de la Mudos et de la Maps (mutuelles du spectacle) par la MNPLC a aussi consolidé les fonds propres.

La naissance d' « Audiens mutuelle » a été possible parce que les mutuelles appartenaient au même groupe professionnel.

A cette époque l' « ex MNPLC » avait, contrairement à aujourd'hui, choisi la voie professionnelle à la différence d'autres mutuelles, qui préféreraient la loi du nombre et des regroupements gigantesques.

J.-M. Floret² disait très justement à l'AG de 2011 :

« ... C'est vrai que se constituent, dans le monde de la Mutualité, des regroupements gigantesques, puisque l'on parle de plusieurs millions d'adhérents. La dernière en date, c'est la constitution d'une Sgam, c'est-à-dire une association de groupe d'assurance mutuelle, entre la MGEN, qui est la première mutuelle de la fonction publique, et d'autres mutuelles de la fonction publique. Les choix qui sont faits sont des choix importants.

Nous pouvons penser que c'est par le nombre que se régleront l'ensemble des problèmes sur le terrain de l'interprofessionnel.

Nous avons fait un choix différent, et Philippe Boulidoires¹ a raison de rappeler que nous avons fait le choix d'être une mutuelle professionnelle pour ce qui concerne la MNPLC. Et demain une mutuelle qui couvrira le champ professionnel, mais d'une autre manière encore plus large, puisque, aujourd'hui, le monde de la communication, de

l'audiovisuel et du spectacle, c'est certes la partie presse écrite, mais c'est aussi, nous voyons bien la constitution des grands groupes de médias. Il y a la co-existence de la presse, de l'audiovisuel, du spectacle, de l'événementiel. Et la mutuelle de demain, celle que nous construirons ensemble en fonction des votes que l'on déterminera, sera capable de pouvoir répondre aux besoins sociaux du secteur.

*Nous avons de plus en plus des métiers où il y a interpénétration. De plus en plus, nous avons des gens qui travaillent sur les mêmes technologies, à la fois sur l'audiovisuel - je pense à tout ce qui tourne autour de la palette graphique, d'un certain nombre de choses, à tous les métiers en amont qui touchent l'audiovisuel. Et le fait d'avoir plusieurs mutuelles était un élément de difficulté alors qu'aujourd'hui, **la nouvelle mutuelle pourra, dans le cadre du groupe professionnel, répondre à l'ensemble des besoins.***

*C'est une démarche tout à fait différente, **il y en a qui pense que c'est par le nombre que l'on peut régler**, et tu as eu raison de rappeler ce qui s'y fait. Thierry Beaudet le président de la MGEN pensant que la loi du nombre répondra et je pense que nous ne pouvons pas lui faire le grief de penser que la MGEN n'a pas comme nous, un attachement très fort aux valeurs de la Mutualité. **Mais nous avons fait un autre choix et nous y reviendrons tout à l'heure, qui est celui de rester une mutuelle professionnelle, à dimension humaine... »***

¹Prédécesseur de Laurent Joseph à la présidence de la Mutuelle Audiens

²Président de la MRSSC

A noter que la MGEN a rejoint Harmonie Mutuelle et que Thierry Beaudet, aussi président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), déclarait le 18 janvier 2017 au journal « Les Echos » que sur la question du financement de la santé: **« la proposition de Francois Fillon a le mérite de nous inviter à réfléchir à un plan d'ensemble »** avant de déclarer que la sécurité sociale à 100% est *« infaisable et insoutenable »* et se permet d'affirmer *« que cette vision simpliste » (la S.S. à 100%) suscite la colère des mutualistes ».*

«Pourquoi les mutuelles ont elles proposé aux AG de quitter le groupe Audiens » ?

A cette question posée dans le Mutualiste de janvier-février-mars 2017, des réponses erronées ont été apportées. Elles nécessitent une mise au point :

Réponse 1 : *« L'évolution du groupe Audiens et les conséquences du rapprochement interprofessionnel (projet Alliance). Pour notre mutuelle, d'Alliance découlait le projet de création d'un groupe prudentiel où nous n'étions plus suffisamment pris en compte »*

Mise au point : Plutôt que de la mauvaise foi, je pense qu'il s'agit d'une **méconnaissance totale du dossier** (ce qui n'est pas illogique puisque le Président de la mutuelle n'a jamais pris part aux discussions sur ce dossier ouvert depuis juin 2013).

Premièrement « Alliance Pro » s'est construit sur la volonté de conserver le caractère professionnel de chaque groupe constituant « l'Alliance Pro », et qu'ils garderont. Deuxièmement, ce n'est pas « Alliance » qui oblige à la création d'un groupe prudentiel mais l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) dans le cadre de « solvabilité 2 ». Enfin, des administrateurs de la mutuelle étaient prévus dans cette nouvelle entité prudentielle, tout en conservant leurs organes de gouvernance, conseil d'administration et assemblée générale. Mais le refus des représentants de la mutuelle de faire vivre le paritarisme a scellé la fin des discussions. **Il est vrai que deux cultures s'opposaient, celle interclassiste de la mutuelle et celle paritaire du groupe.**

Réponse 2 : *« Le groupe Audiens a persisté à limiter le développement de la mutuelle aux contrats individuels, les contrats collectifs étant réservés à l'institution de prévoyance »*

Mise au point : En 2009, la Sommitale, afin d'éviter une concurrence entre l'Institution de prévoyance, et les mutuelles du spectacle et celle de la presse pas encore fusionnées (2011), avait opté pour cette règle. Déjà vice-président de la sommitale à l'époque, j'avais demandé (je dis bien « je ») à ce que la MNPLC conserve ses contrats collectifs existants en presse, ce qui fut acté. Il faut savoir que les deux mutuelles du spectacle sont des mutuelles d'individuels et pour cause, la convention collective du spectacle désigne la Prévoyance pour les contrats collectifs. Alors est ce que le groupe a limité le développement de la mutuelle, ou bien en presse, les plans sociaux, la baisse des effectifs et les fermetures notamment d'imprimeries, ont eu un impact sur le nombre de cotisants avec des répercussions aussi bien pour la mutuelle que pour la prévoyance ? A titre indicatif la part des cotisations presse sur l'ensemble des cotisations en prévoyance est passée de 42% en 2006 à 31% en 2015.

Le groupe, contrairement à ce qui est colporté, n'a pas limité le développement de la mutuelle Audiens. Bien au contraire, chaque année le groupe orientait vers la mutuelle Audiens les individuels, qui sortaient des contrats collectifs de la Prévoyance.

Réponse 3 : « *Le refus de créer un pôle mutualiste (...) Les dirigeants du groupe ont opposé une fin de non-recevoir* »

Mise au point : La création d'un pôle mutualiste ! Question très importante qui impose une réflexion et une discussion large. Pour quoi ? Avec qui ? Comment ? Or je n'en ai pas trace dans ma mémoire. Celle-ci étant loin d'être infaillible, après relecture des PV des conseils d'administration de la mutuelle, **et sur une question aussi capitale : aucun ordre du jour ni discussion ou proposition à ce sujet.** Pas plus de débat lors des AG de la mutuelle.

Réponse 4 : « *le projet de création d'un second centre de santé (...) : malgré les nombreuses réserves et le risque patent de concurrence relevés par les administrateurs mutualistes, le groupe (...) a décidé de poursuivre son projet concurrent de second centre.* »

Mise au point : Voici deux extraits de conseil d'administration de la Sommitale et de la mutuelle qui infirment cette réponse.

Celui de la Sommitale du 3 juin 2015 : « *Le Président (J.-F. Ropert) confirme que l'orientation prise par la Sommitale de s'engager dans une démarche de création d'une offre complémentaire au travers de nouvelles technologies, n'est absolument pas remise en cause. Toutefois, il appartiendra aux deux contributeurs financiers, que sont Audiens prévoyance et la Mutuelle, de se prononcer sur le projet qui leur semblera le plus idoine au regard de leurs ressources. Il confirme (le Président) qu'il n'est pas question que l'un des centres se développe au détriment de l'autre, et il n'est pas envisagé la construction d'un projet novateur avec l'abandon de l'existant. Il ajoute qu'il est indispensable de se servir de l'héritage historique qu'est le centre de santé comme appui pour continuer à rendre service aux adhérents avec de nouvelles technologies.* ».

Celui de la Mutuelle du 24 juin 2015 : « *M. Ropert tient à rappeler que la Sommitale, tout en veillant à certains principes, notamment que chaque institution dispose de son autonomie de choix stratégique, souhaite doter le Groupe d'une offre médicale complète dans l'intérêt de ses ressortissants pour laquelle la Mutuelle sera partie prenante avec Audiens prévoyance. Lors du dernier conseil d'administration de la Sommitale, j'ai souhaité que La Mutuelle Audiens et Audiens prévoyance créent conjointement ce nouveau centre médical. (J'ai confirmé qu'il n'était pas question que la création de ce centre numérique se fasse au détriment du développement du centre René-Laborie). M. Ropert précise qu'il a toujours été dans les gênes de la Mutuelle d'être précurseur et novateur en matière de services rendus aux adhérents.* »

Ces deux extraits démontrent deux choses :

L'une que **chaque institution du groupe dispose de son indépendance de décisions**, en l'occurrence de participer à la construction de ce nouveau centre ; l'autre que **la Sommitale s'engageait à ne pas mettre en place un centre concurrent de l'autre.**

Pour mémoire, en 2003, lorsqu'il incorpore le groupe Audiens, le centre de santé René-Laborie a un déficit de 1,43M€. Cinq ans plus tard il est excédentaire pendant trois années puis oscille entre -150K€ et -300K€, avec une pharmacie qui affiche un déficit chronique entre 250K€ et 300K€.

A titre indicatif entre 2008 et 2012, l'ordre des pharmaciens dénombrait environ 500 fermetures d'officines. En 2016, une pharmacie fermait tous les deux jours en France. C'est bien pour l'aspect politique et ce qu'elle représente pour l'ex- MNPLC que le groupe a maintenu la pharmacie mutualiste déficitaire. Un déficit cumulé de plus de 3 M€ de 2003 à 2015. Ce déficit est comblé pour deux tiers par la mutuelle l'autre tiers par la Prévoyance Audiens.

De plus le groupe a passé des conventions avec d'autres groupes notamment ceux de l' « Alliance Pro » afin de consolider et d'augmenter la fréquentation du Centre René-Laborie. **Certainement pas dans le but de limiter son développement.**

Et maintenant que devient le groupe Audiens...

La construction du groupe Audiens a commencé dès 1998. Christian Guillaumie, secrétaire de la section photogravure et Président de la caisse Gutenberg en a été, pour la presse et le collègue salariés, le principal architecte.

Créer en 2003, **Le groupe Audiens est le Groupe de protection sociale des professionnels de la presse, du spectacle et de la communication.**

De l'artiste au journaliste de presse, écrite ou audiovisuelle, des techniciens et employés du spectacle à ceux de la presse, des entreprises audiovisuelles de TF1, France tv à Canal plus, Radio France..., à celles de presse quotidienne nationale, régionale et spécialisée, des magazines, AFP..., **le groupe Audiens répond aux spécificités de nos professions.**

Aujourd'hui, coté participants, la CGT est majoritaire au sein du groupe. Le travail effectué ensemble a permis de consolider les liens syndicaux et de fraternité avec la CGT Spectacle, ce qui est, notamment bénéfique dans d'autres instances comme celle de la formation professionnelle. Les conseils d'administration reflètent la représentativité des branches Presse et Spectacle. Ainsi, le SNJ-Autonomie siège au CA de la Prévoyance, présidé par Laurent Mardelay.

Ce principe de représentativité n'est guère envisageable dans la mutuelle

... Et la mutuelle ?

Elle est obligée de changer de nom puisque la mutuelle ex Audiens est démissionnaire depuis fin juin 2016 du groupe Audiens.

La future mutuelle incorpore un conglomérat de mutuelles dans une UGM (union de groupement de mutuelles), nommée « Agrume groupe Harmonie », constituée d'une cinquantaine de mutuelles allant de celle des personnels de la BNP à celle des Sapeurs-Pompiers du Gers en passant par la Lorraine avec la mutuelle des tramways de Nancy.

« Agrume groupe harmonie » est un des « satellites » de la « galaxie » Harmonie Mutuelle.

Harmonie Mutuelle c'est environ 4,5 millions d'adhérents, « Agrume » un million, notre mutuelle entre 50 000 et 60 000 d'après les estimations du président de la mutuelle. La Mutuelle conserve son conseil d'administration et son AG comme dans le groupe Audiens. Mais une AG d'« Agrume groupe Harmonie » se tient aussi chaque année avec une représentation d'un délégué pour dix mille adhérents. Compte tenu des chiffres présentés précédemment, je vous laisse faire le calcul de notre représentation à cette AG. Il semblerait qu'un administrateur de la mutuelle siègera au CA d'« Agrume ». CA qui compte 30 à 38 administrateurs, chiffre annoncé à l'AG du 5 janvier dernier. Harmonie Mutuelle a son propre conseil d'administration, qui prend les décisions stratégiques et où la mutuelle n'est pas représentée.

Le Centre de santé René Laborie rejoint la Fondation Sainte Marie dans un réseau baptisé USSIF (Union Soins et Services Ile-de-France) qui est une structure d'Harmonie Services Mutualistes (HSM) dont le président est le même, aujourd'hui, que celui d'Harmonie Mutuelle.

La mutuelle « ex Audiens » a fait un choix cohérent, bien que le choix du « tarmac » était en quelque sorte imposé puisque il n'y avait pas d'autre option (les deux autres dossiers retenus par les deux présidents des mutuelles et présentés au CA de la Mutuelle « ex Audiens » répondaient encore moins au cahier des charges élaboré par les présidents).

-Cohérent à partir du moment où la mutuelle a exprimé son refus du paritarisme et sa volonté d'être en autonomie totale, position incompatible avec la politique du groupe Audiens qui recherche la convergence et la complémentarité entre les institutions adhérentes du groupe.

-Cohérent avec sa décision de quitter le monde professionnel pour une union interprofessionnelle **en opposition à la politique de proximité professionnelle, qui anime le groupe depuis sa création** et qui est l'héritage des caisses de la Gutenberg et du Griss (Spectacle).

La Mutuelle « ex Audiens » a pris une autre orientation. Chacune et chacun peut avoir son avis sur un choix qui tourne le dos au principe fondateur celui d'un groupe professionnel dont la mutuelle a bénéficié.

Pour autant **ce choix doit être respecté** d'autant que l'AG souveraine et démocratique des délégués de la mutuelle a confirmé cette orientation ainsi que la destination retenue. Si le communiqué du SGLCE répond à ce principe, en revanche, il est inutile de diffuser dans diverses publications des inexactitudes.

Ce courrier s'efforce de les rectifier.